

ALGERIE TELECOM
Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef
Sous-Direction Technique

Réf : AT/DO Chlef/ SDT /DRA / N° 56 / 25

Chlef , le 20/01/2025

A

Mme la Gérante de l'entreprise

**BENBRIK MOHAMED
N° 954 HAY LALA AOUDA
WILAYA DE CHLEF**

OBJET : Mise en demeure

Vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux de canalisation urbain au niveau de VSA MSAN/CTCN02 (BOCCA CHETTIA) , dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la dite mise en demeure.

Faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder la résiliation unilatérale du chantier en question aux torts de votre entreprise



Le Directeur
Directeur Opérationnel
des Télécommunications
de Chlef
Signé: ETTQUIL Nabil